01 - Ouverture de la séance

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 10 décembre 2018 à 18:45 heures sous la présidence de Madame Martine Boulet, Mairesse.

Sont présents à cette séance :

Sont absents à cette séance :

Madame Francine Talbot agit comme secrétaire d'assemblée.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 5 décembre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, en conformité de la loi du Code municipal.

Après la vérification du quorum et de la publication de Lavis de convocation, la mairesse déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2018-12-344 **02 - Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

Que l'ordre du jour soit adopté

03 - SUJETS À DISCUTER

2018-12-345 **03.01 - Sécurité civile: financement Volet 1**

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du

programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle règlementation;

ATTENDU QUE la municipaluté atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le minisère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruno Giguère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents;

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900$;

Que la municipalité autorise la directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2018-12-346 **03.02 - Sécurité civile: financement Volet 2**

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 nomvembre 2019;

ATTENDU QIE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de ls Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents,

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au

formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000$, et et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale de Saint-Prosper pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise la directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

04 - Varia

2018-12-347 **05 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller le conseiller Jean-Yves Mathieu

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents;

Que l'assemblée soit levée à 18h55

ADOPTÉE

NOTE : La mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

_____ _____

Martine Boulet
d'assemblée
Mairesse

Francine Talbot, secrétaire

Je, Martine Boulet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____

Martine Boulet
Mairesse